

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11-12-2025 à 20.....h.00.....

Etaient présents :

Boniface Jean, Beaunad Roger, Matusiak François, Schoetel Marie Béatrice, Verdon Florence, Berland Sébastien, Vequand Emmanuelle, Jouinneau Laurence, Jansault Nathalie

Avaient donné pouvoirs :

Perrine à Bernard, Turde à Schoetel, CHAUVEAU à Vequand, Ligonnière à Matusiak, Fillon à Boniface, Faivre à Jouinneau

Etaient absents :

Le quorum est atteint :

OUI NON

M. Berland est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 13-11-25 et 6-11-25

(.....15..... POUR, CONTRE, ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

M. Matusiak fait remarquer que il manque la liste des absents sur le PV du 13-11-25

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

- Approbation du rapport de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée, après en avoir délibéré le conseil municipal adapte le rapport

Délibération autorisant le maire à engager, liquider

et mandater les dépenses d'investissement. Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes:

op. 39 BP 2025 5000 € montant autorisé 1250,00 €

op. 44 BP 2025 40000 € montant autorisé 10.000 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition ci dessus

Mise à jour du tableau des effectifs.
Monsieur le maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Maire propose d'adapter le Tableau ainsi proposé qui prendra effet à compter du 11 décembre 2025

Mise en place d'une caution salle de St Martin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents: Acceptent la mise d'une caution à partir du 1^{er} janvier 2026, d'un montant de 230 €. Cette caution sera inscrite sur le contrat de location. Le décaissement de caution sera remis par les locataires à la remise des clés, non encaissé, et remis à l'état des lieux sortants si la réglementation a été respectée. Si les conditions de remise en état ne sont pas suivies, la mairie se réserve le droit d'encaisser la caution.

Signature d'une convention de partenariat avec Multiservice.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec Multi service afin de faciliter le recrutement de personnel pour des besoins ponctuels au sein de la commune. La convention est fixée à une année, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité, 19 voix Pour : approuve la convention
de partenariat entre la commune et l'association Multi-
Service

Question diverses

- point sur l'ornementation routière
- sur la construction du nouveau SOIS.

